



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

EAU POTABLE – UTILISATION PARCIMONIEUSE

Le manque persistant de précipitations pluviales précarise l'approvisionnement de nos sources de Fregiécourt et Charmoille.

Malgré les apports d'eau de secours dont bénéficie notre Commune afin d'assurer une alimentation normale, et en cette saison estivale, le conseil communal encourage les usagers à faire preuve de modération dans leur consommation d'eau potable. Une utilisation parcimonieuse de l'eau s'impose.

SUCCÈS INDIVIDUELS 2013-2014 SUR LES PLANS SPORTIF, MUSICAL ET CULTUREL

Pour la vingt-sixième année consécutive, le Conseil communal organisera une rencontre afin de marquer, à titre symbolique, les succès remportés de juillet 2013 à juin 2014.

Si durant le deuxième semestre 2013 et le premier semestre 2014, vous avez remporté un titre au niveau sportif, musical ou culturel et désirez en être récompensé-e, nous vous invitons à vous inscrire au moyen du bulletin ci-dessous. Les prix seront décernés lors de la cérémonie d'ouverture de la fête du village.

✂ ----- ✂

Bulletin d'inscription à envoyer au Secrétariat communal, Rue de l'Eglise 5, Case postale 59, 2942 Alle, ou à glisser dans la boîte aux lettres extérieure de la mairie, jusqu'au vendredi 18 juillet 2014 au plus tard.

NOM & PRÉNOM ÂGE

ADRESSE/DOMICILE

SUCCÈS MÉRITOIRES Sportif Musical Culturel
 Cantonal Romand Fédéral
 Catégorie Junior Actif/Active

RANG NOMBRE DE PARTICIPANTS

GENRE DE DISCIPLINE

DATE SIGNATURE

PRO SENECTUTE – ARC JURASSIEN
BÉNÉVOLE ACCOMPAGNANT ADMINISTRATIF

Depuis 2010, Pro Senectute offre une prestation d'accompagnement administratif à tous les aînés de l'Arc Jurassien. Les bénévoles formés et encadrés par Pro Senectute Arc Jurassien aident à la gestion administrative et financière de personnes âgées. Les conditions permettant d'obtenir un accompagnement bénévole administratif sont les suivantes :

- Ne pas avoir de famille ou de proches à même d'assumer cette charge
- Disposer de son entière capacité de discernement au moment où le mandat est confié à Pro Senectute
- Souscrire à la démarche proposée et collaborer de manière active avec le-la bénévole
- Avoir une situation financière et administrative simple

La demande doit être présentée par la personne elle-même ou son réseau auprès de Pro Senectute Arc Jurassien, qui procède à une évaluation de sa situation personnelle et administrative avant la mise en place de la prestation.

Le bénéficiaire paie :

- En principe, Fr. 25.— par mois pour le défraiement de la personne bénévole (en cas de situation financière difficile, une exonération peut être prévue)
- Une contribution supplémentaire (entre Fr. 5.— et Fr. 75.— par mois au maximum) peut être demandée en fonction de la fortune

Pour tout renseignement et formulaire :

Pro Senectute, Rue du Puits 4, Delémont

032.886.83.25

prosenectute.delémont@ne.ch